



COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL de la SEANCE Du CONSEIL MUNICIPAL du 22 septembre 2009

PRESENTS : MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, PERINET-MARQUET Marie-Paule, JOND Claude, JACCAZ Jean-Paul, PELLISSIER Dominique, BASSET Georges, LABROUSSE Jean, DESRUES Jean-Claude, PERINET-MARQUET Guy.

ABSENTS excusés : CHAMBET Anthony, DESCHAMPS Patrick, MOLLARD Julie, PERNOD Stéphanie, BARDET Olivier.

Procurations : CHAMBET Anthony à JACCAZ Jean-Paul, DESCHAMPS Patrick à JACCAZ Yann, MOLLARD Julie à LABROUSSE Jean, PERNOD Stéphanie à JOND Claude.

NOMINATION du SECRETAIRE de SEANCE :

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, et ce conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales. **Monsieur Jean-Paul JACCAZ a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.**

APPROBATION du PROCES VERBAL de la SEANCE du 03 septembre 2009

Chaque membre de l'Assemblée ayant eu, en temps utiles, communication du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 03 septembre 2009, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ce document. A défaut d'observations, le procès-verbal du Conseil municipal du 03 septembre 2009 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES

A l'ORDRE du JOUR de la SEANCE du 22 septembre 2009

QUESTIONS SOUMISES A DECISIONS DU CONSEIL SUR PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

1/ Approbation du Ski Pass scolaire pour la saison 2009/2010.

Monsieur le Maire propose le renouvellement de l'opération du Ski Pass scolaire mise en place par le SIVOM Pays du Mont-Blanc. Il s'agit d'un pass proposé aux enfants habitant à Praz et/ou scolarisés au Pays du Mont-Blanc et ayant 18 ans maximum. Ce pass permet d'aller skier sur l'ensemble des domaines skiables du Pays du Mont-Blanc.

En 2008/2009, 153 Pralins ont bénéficié de l'offre. Le Ski Pass coûte 165 euros, soit 85 euros à la charge des familles, 40 euros à la commune et 40 euros aux Remontées Mécaniques.

Le Maire précise que, cette année, les sociétés de remontées mécaniques ont demandé à ce que les communes soient encore plus vigilantes sur la diffusion de ces pass. Les personnes ayant des forfaits saison gratuits n'ont pas accès à ce pass et doivent tout de même s'acquitter des 85 euros si elles veulent en bénéficier.

Budget prévisionnel : 5000 euros.

Voté à l'unanimité.

2/ Subvention de l'Office du Tourisme.

Suite à la liquidation de la S.E.M., l'Office du Tourisme reçoit 233 703 euros au titre du boni de liquidation. Cette somme sera déduite de la subvention communale et réaffectée au budget de la façon suivante, en vue notamment de futures acquisitions foncières qui devraient avoir lieu d'ici la fin d'année :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			DEPENSES	RECETTES
Chapitres	Articles	Libellés		
023	023	Virement à la section d'investissement	230 000,00 €	
65	6574	Subvention de fonctionnement aux associations	- 230 000,00 €	
TOTAL			00,00 €	00,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			DEPENSES	RECETTES
Chapitres	Articles	Libellés		
21	2111	Terrains nus	230 000,00 €	
021	021	S Virement à la section de fonctionnement		230 000,00 €
TOTAL			230 000,00 €	230 000,00 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité du conseil

3/ Désignation du Représentant à la Commission Culture et Patrimoine du SIVOM du Pays du Mont Blanc.

Marie-Paule PERINET-MARQUET est désignée à l'unanimité.

4/ D.S.P. Micro crèche : approbation du choix du délégataire

La décision de faire une D.S.P. a été prise par la délibération du 09-03-2009.

Le 26 mai, il y a eu ouverture des plis : 2 candidats ont répondu, Garderisettes et La Part de Rêve.

Le retour des offres complètes, après discussion avec les candidats en juin a eu lieu le 24 juillet, permettant d'avoir des bases identiques permettant une comparaison.

Les horaires d'ouverture sont les mêmes pour les 2 candidats, c'est-à-dire 52 semaines par an pour les garderie des résidents à l'année, hors saison 5 jours par semaine et en saison, 6 jours par semaine.

Pour la garderie touristique, ce sera du 20/12 au 10/04, 6 jours par semaine. L'ouverture est aussi prévue durant la saison d'été.

La garderie appliquera les tarifs PAJE.

La restauration se fera par liaison froide en raison du durcissement des réglementations.

Les familles de Praz-sur-Arly seront prioritaires.

Les candidats acceptent une exploitation à leurs risques et périls.

Au regard des offres, l'expérience des concurrents et leurs souhaits respectifs de répondre au mieux aux attentes de la collectivité, ne permet pas de départager facilement les candidats. Le Maire voit son choix guidé par l'intérêt des familles. Il s'avère, en effet, que les tarifs proposés sont plus avantageux avec La Part de Rêve.

Les différences entre les deux candidats se portent également sur les loyers versés à la commune. La Part de Rêve propose 28 000 euros alors que Garderisettes n'offre que 14 000 euros (hors charges des fluides et consommations d'électricité, chauffage, eaux qui sont à la charge du délégataire).

Monsieur le Maire propose donc de retenir La Part de Rêve.

A noter qu'un Comité de Pilotage entre la Mairie et le délégataire sera mis en place pour un suivi au plus près des intérêts des familles.

Voté à l'unanimité.

**QUESTIONS SOUMISES à DECISIONS du CONSEIL sur PROPOSITIONS des ADJOINTS
au MAIRE : Néant.**

**QUESTIONS SOUMISES à DECISIONS du CONSEIL sur PROPOSITIONS des
RAPPORTEURS des COMMISSIONS MUNICIPALES : Néant.**

**QUESTIONS SOUMISES à DECISIONS du CONSEIL sur PROPOSITIONS des CONSEILLERS
MUNICIPAUX : Néant.**

COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Compte-rendu des décisions du Maire :

Par délibération du 03 avril 2008, le Conseil municipal a donné au Maire délégations de décisions au titre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales et, conformément à l'article L 2122.23, le Maire rend compte à l'Assemblée des décisions suivantes :

Attributions dans le cadre des Marchés à Procédure Adaptée :

Marché de travaux pour la Micro Crèche

Lot	Nature	Nom	Montant H.T.
1	Terrassements	Feige Praz	4 349,87
2	Gros œuvre	Feige Praz	38 801,34
3	Charpente	Puissant Passy	21 168,00
4	Etanchéité	Favario Salins les Thermes	6 314,69
5	Clôtures	Natur' Décor St Jeoire	5 500,00
6	Menuiserie	Socquet Passy	22 426,85
7	Cloisons faux plafonds	Cerreti Sallanches	31 642,45
9	Sols souples	Contfenceau Thyez	18 531,09
10	Peintures	Cerreti Sallanches	14 974,85
11	Electricité	Mollier Praz	40 278,13
12	Chauffage VMC	Gaubicher Megève	52 547,48
		Montant total des travaux	256 534,75

Marché pour le rond-point d'Intermarché

1	Génie civil	Benedetti	190 283,64
2	Revêtements	Colas	159 884,04
		Montant total des travaux	350 167,68

Marché de travaux pour la neige de culture

Les 4 lots du marché ont été attribués aux entreprises suivantes :

Lot 1 : Process neige et tuyautage	Entreprise Technoalpin	1 297 064 €
Lot 2 : Canalisation	Goupement Guelpa/Mt B Matériaux	1 075 016 €
Lot 3 : G Civil Prise d'Eau	Guelpa	63 161.13 €
Lot 4 : Traitement UV	Altenium	69 800.00 €
	Total :	2 505041.13 €

Divers :

Monsieur le Maire informe les élus d'un envoi de mise en demeure à un Pralin habitant près de Bellevarde. Son terrain est jonché d'épaves de voitures, de cuves rouillées ou encore de déchets inertes qui représentent un danger pour l'environnement. Le Maire précise qu'il avait engagé des discussions amiables l'an dernier, donnant jusqu'à cet été au propriétaire pour effectuer ce nettoyage conséquent. Il s'agissait pour lui de privilégier le dialogue et de donner du temps à l'intéressé pour se mettre en conformité. Depuis, rien n'a été fait. Le risque est trop grand. Une mise en demeure vient donc d'être envoyée. Le Maire regrette de devoir en arriver là mais estime qu'il faut faire preuve de détermination sur des sujets aussi graves. Il a également constaté la création d'une vaste excavation sur le terrain, en zone PPR rouge. Là aussi, il y a mise en demeure de remettre le terrain dans son état naturel.

M Pierre BESSY présente un projet de contrat entre l'Espace Diamant et La Grande Odyssée pour une durée de 3 ans (2011, 2012, 2013). Cette belle course de traîneaux à chiens, très médiatisée, ferait ainsi, chaque année, étape trois jours sur l'Espace Diamant. Le coût est de 10 000 euros hors taxes par commune (six stations au total) et par an. L'opération serait prise en charge par Espace Diamant Promotion qui est financée conjointement par les offices de tourisme et les sociétés de remontées mécaniques. Ainsi, l'office de tourisme de Praz-sur-Arly aurait à sa charge une hausse de cotisation de 6000 euros ttc par an dans le cadre de cette opération marquante. Les élus, conscient de l'intérêt médiatique pour l'image de notre domaine skiable, et aussi pour la présence de cette belle animation sur notre territoire, valident à l'unanimité le principe d'augmenter dès l'an prochain de 6000 euros la subvention à l'association pour financer cette hausse de cotisation. La différence sera prise en charge par Labellemontagne.

COMPTE-RENDU des COMMISSIONS MUNICIPALES : Néant.

Monsieur le Maire constatant l'ordre du jour épuisé, la séance publique est levée à 21 heures 15.

PROCES-VERBAL de SEANCE DRESSE le 25 septembre 2009 par le SECRETAIRE ELU par ses PAIRS PRESENTS en l'ASSEMBLEE COMMUNALE du 22 septembre 2009.

SIGNE : JACCAZ Jean-Paul, Secrétaire de séance



Vu pour être affiché le **28 SEP. 2009** conformément aux prescriptions de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire, Yann JACCAZ

